



**Pour jeter moins,
je fais le tri dans
mes habitudes**



ET SI ON COMPOSTAIT ENTRE VOISINS ?

L'Agglomération de La Rochelle accompagne les syndicats de copropriété et les habitants volontaires, et fournit gratuitement le matériel nécessaire pour se lancer dans le compostage partagé entre voisins.



agglo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



En application de la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire, l'Agglo met à disposition de chaque habitant une solution permettant de **trier ses déchets alimentaires (déchets de cuisine et restes de repas)** pour ne plus les jeter dans la poubelle des ordures ménagères. Concernant les résidences ou immeubles qui disposent d'un espace vert, la collectivité **accompagne les syndic de copropriété et les habitants dans leurs projets d'installation de sites de compostage partagé.**

LE COMPOSTAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Composter, c'est déposer ses épluchures de fruits et légumes et restes de repas en mélange avec du broyat de végétaux dans un bac. Grâce à un brassage régulier, et à l'intervention de micro-organismes, ils s'y décomposeront naturellement en compost, un produit riche en humus qui viendra enrichir et fertiliser les sols de nos jardins et espaces verts.



MAIS POURQUOI ?

- > Pour **diminuer** d' 1/3 le volume de notre poubelle d'ordures ménagères ;
- > Pour **produire** un excellent engrais naturel et gratuit pour notre terre ;
- > Pour **rencontrer** plus facilement ses voisins et créer des liens ;
- > Pour **réduire** nos émissions de CO₂, car les déchets alimentaires compostés sur place ne sont ni transportés par camion, ni incinérés.



QUI FAIT QUOI ?

Le syndic de copropriété, en accord avec les copropriétaires, formule une demande auprès de l'Agglo qui accompagne toute installation de site de compostage partagé. Le syndic sera le garant de l'entretien et du bon fonctionnement du site de compostage une fois celui-ci aménagé.

L'Agglo, en étroite coordination avec son association partenaire Compost'Age, fournit et installe gratuitement les composteurs, forme puis accompagne sur une durée de six mois les habitants volontaires (référénts du site de compostage), jusqu'à leur autonomie.

Les habitants déposent leurs déchets alimentaires dans le composteur (bac d'apport) puis les recouvrent avec du broyat de végétaux secs mis à disposition par l'Agglo.

Les référents des sites (habitants volontaires, gardiens d'immeuble) conseillent les résidents et veillent à la bonne marche du processus de compostage (ajouter du broyat de végétaux secs, brasser le bac d'apport et assurer son transfert vers le bac de maturation). Ils peuvent être aidés, si besoin, par des prestataires extérieurs missionnés par la copropriété (entreprises de nettoyage ou d'entretien des espaces verts, structures d'insertion).

ET VOUS ?

Si vous souhaitez devenir référent de site dans votre résidence, rapprochez-vous de votre bailleur ou de votre syndic de copropriété.

Pour en savoir plus sur le compostage partagé, rendez-vous sur : agglo-larochelle.fr

0 800 535 844 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30 (sauf jours fériés)

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

